

GREEN INDUSTRY

PRÊTS

L'outil de financement des entreprises en Convention Carbone pour les grands projets bas carbone

TYPE DE PRODUIT : Prêt (subordonné, convertible, garanti, etc.)

ACCORDÉ À : Toute entreprise inscrite dans une convention carbone

PROJET : Pour le financement des grands projets et des investissements de transition énergétique et bas carbone des entreprises, en ce compris la production de nouveaux vecteurs énergétiques

MONTANT MIN : 1 M€

MONTANT MAX : 50 M€

AVANTAGE : Taux Préférentiel

Pour qui ?

Pour les entreprises inscrites dans une convention carbone.

Pour quoi ?

Pour le financement des grands projets et des investissements de transition énergétique et bas carbone des entreprises, en ce compris la production de nouveaux vecteurs énergétiques.

Durée

Maximum 20 ans.

Spécificités

- Taux attractifs (**taux bonifiés**) incluant une aide d'Etat
- Cofinancement exigé : 50% du besoin minimum
- Remboursement du capital : constant ou format « bullet », en fonction du dossier
- Pas de frais de gestion, d'indemnité de renvoi ou de commission de réservation
- Franchise en capital : en fonction du dossier
- Garanties : en fonction du dossier
- Durée de validité des conditions : maximum 12 mois
- Conditions d'obtention : Validation par le Comité de Direction et le(s) Conseil(s) d'Administration

Infos et demandes

Introduire une demande auprès de Wallonie Entreprendre (expertise Transition Énergétique et Circulaire) sur www.wallonie-entreprendre.be ou en envoyant un email à transition@wallonie-entreprendre.be

EXEMPLES DE PROJETS À FINANCER :

- Efficacité énergétique (remplacement chaudière industrielle, installation de pompes et moteurs avec variateurs, récupération d'énergie fatale, installation de pompe à chaleur, d'ORC, de compresseur à piston, de froid à l'ammoniac, etc.)
- Développement de la filière hydrogène
- Production de biogaz
- Géothermie
- CCUS
- Développement de la mobilité électrique (bornes de recharge...)
- Etc.